

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE D'ÉCULLY

N° 2025 - 39 - T1

SÉANCE DU 30 SEPTEMBRE 2025

Date de convocation du conseil d'administration : 25 septembre 2025

Nombre d'administrateurs en exercice au jour de la séance : 13

Présidente de séance : Madame Laure DESCHAMPS

Membres présents : Mme Laure DESCHAMPS ; Mme Patricia GARCIA ; M. Vincent FRIDRICI ; M. Jean Philippe CORDIN ; M. Benoit SECHET ; Mme Evelyne LARASSE ; M. Jean-Pierre MANIGLIER ; Mme Colette BONIN ; Christian GORISSE ; Mme Géraldine BALLIGAND ; Mme Florence ASTI LAPPERRIERE ; Mme Myriam RAFFARA ; M. Régis De MALLMANN.

Membre absent ayant donné pouvoir : Mme Marie-Agnès CHALANCON-FERNANDES donne pouvoir à Mme Géraldine BALLIGAND ; M. Sébastien MICHEL donne pouvoir à Laure DESCHAMPS

Membres absents: M. Jean-Claude GAUD

OBJET : ADMISSIONS EN NON-VALEUR DES PRODUITS IRRÉCOUVRABLES ET CRÉANCE ÉTEINTE - BUDGET ANNEXE CENTRE LOUISE COUCHEROUX

Madame la Trésorière Principale de Caluire a déclaré irrécouvrables certains produits, pour un montant total de 2 802,47 € sur le budget annexe du Centre Louise Coucheroux.

Ces sommes concernent une facture de loyer ainsi que des demandes de remboursement à EDF (factures payées deux fois) qui n'ont pas été perçues.

Les fiches des titres déclarés irrécouvrables sont jointes à l'état transmis par la Trésorière Principale de Caluire.

La dépense correspondante, après approbation du Conseil d'Administration, sera comptabilisée à l'article 6541 – Créances admises en non-valeur, pour le principal du titre uniquement. Les frais de recouvrement seront annulés et pris en charge par le Trésor Public.

Madame la Trésorière Principale de Caluire a également déclaré certaines créances éteintes, pour un montant de 4 960,17 € sur le budget annexe Centre Louise Coucheroux, suite à des surendettements et par décision d'effacement de dette.

La dépense correspondante, après approbation du Conseil d'Administration, sera comptabilisée à l'article 6542 – Créances éteintes.

Accusé de réception en préfecture 069-266910033-20250930-2025-39-T1-DE Date de télétransmission : 07/10/2025 Date de réception préfecture : 07/10/2025 Les tableaux récapitulatifs sont joints en annexe.

Vu le code général des collectivités locales, et notamment l'article art. L. 1612-11 ;

Après en avoir délibéré, par 15 voix pour,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION :

- Admet en non-valeur le produit de 2 802,47 € sur le budget annexe Centre Louise Coucheroux et procéder au mandatement à l'article 6541, chapitre 65.
- Précise que les crédits sont inscrits au chapitre 65, article 6541 du budget 2025 ;
- Admet l'extinction de la créance à hauteur de 4 960,17 € et procéder au mandatement à l'article 6542, chapitre 65.

Ainsi délibéré, A Écully, le 30(09/25

Certifié exécutoire le - 7 OCT. 2025

eschamp

Le Président Pour le Président, La Vice-Présidente du C.C.A.S

Laure DESCHAMPS

Le Président Pour le Président, La Vice-Présidente du C.C.A.S

Laure DESCHAMPS



08151 EHPAD - CCAS ECULLY

Date de fin de validité du calendrier de traitement des non valeurs : 29/08/2025 Liste des pièces à présenter en priorité en non-valeur à la date du 13/06/2025 7496260215 / 2025

Code Service	Date de prise en charge	Date de prescription	Numéro de la pièce	Numéro de la ligne	Nom du redevable	Montant	Reste dû à présenter	Motifs de la présentation
DIVERS	16/05/2024	07/05/2028	T-701900000124	1		216,90	66,90	Surendettement et décision effacement de dette
DIVERS	16/05/2024	26/02/2028	T-701900000124	2		925,35	925,35	Surendettement et décision effacement de dette
DIVERS	16/05/2024	26/02/2028	T-701900000135	1		172,29	172,29	Surendettement et décision effacement de dette
DIVERS	16/05/2024	26/02/2028	T-701900000135	2		889,23	889 , 23	Surendettement et décision effacement de dette
DIVERS	16/05/2024	26/02/2028	T-701900000149	1		160,20	160,20	Surendettement et décision effacement de dette
DIVERS	16/05/2024	26/02/2028	T-701900000149	2		925,35	925,35	Surendettement et décision effacement de dette
DIVERS	16/05/2024	26/02/2028	T-701900000162	1		895 , 50	895,50	Surendettement et décision effacement de dette
DIVERS	16/05/2024	26/02/2028	T-701900000176	1		925,35	925,35	Surendettement et décision effacement de dette
			TOTAL	5 110,17	4 960,17			





08151 EHPAD - CCAS ECULLY

Date de fin de validité du calendrier de traitement des non valeurs : 29/08/2025 Liste des pièces à présenter en priorité en non-valeur à la date du 13/06/2025 7690130115 / 2025

Code Service	Date de prise en charge	Date de prescription	Numéro de la pièce	Numéro de la ligne	Nom du redevable	Montant	Reste dû à présenter	Motifs de la présentation
DIVERS	27/03/2024	27/03/2028	T-327	1		76,33	2,15	RAR inférieur seuil poursuite
DIVERS	17/01/2022	07/05/2029	T-5730160615	1		1 140,31	1 140,31	Poursuite sans effet
DIVERS								Combinaison infructueuse d actes
DIVERS	25/01/2022	07/05/2029	T-5751560215	1		905,31	905,31	Poursuite sans effet
DIVERS								Combinaison infructueuse d actes
DIVERS	26/01/2022	07/05/2029	T-5752970115	1		754,70	754 , 70	Poursuite sans effet
DIVERS								Combinaison infructueuse d actes
			TOTAL	2 876,65	2 802,47			